



**DEMANDE de PASS NOMINATIFS****Cochez la justification** **Profession qui nécessite d'intervenir dans l'urgence (dépannage d'urgence)**

*On entend par urgence la nécessité de devoir agir vite et ce afin de prévenir des endommagements sur des biens et/ou de prévenir des incidences sur l'environnement et la santé humaine. (notion de dépannage d'urgence ; notamment les plombiers, serruriers, chauffagistes, etc. )*

 **Sociétés de distribution de repas à finalité sociale (ex : pour des pensionnés, personnes handicapées et isolées)** **Horaire incompatible avec le fonctionnement des transports en commun** **Le personnel de garde chargé de répondre à une situation de « crise » potentielle**

*On entend ici par « crise » une situation de risque nécessitant des décisions critiques et qui ne peut être gérée dans le cadre des processus de gestion et des compétences décisionnelles ordinaires.*

*Exemples de « crises »: les événements « à caractère accidentel » (incendies, explosions, etc.), les catastrophes naturelles (inondations, tremblements de terre, etc.), la défaillance d'installations techniques du bâtiment et/ou de l'alimentation énergétique (p. ex .électricité), la défaillance de systèmes informatiques ou d'infrastructures (dysfonctionnements du matériel ou des logiciels), etc.). Ces événements peuvent notamment avoir pour conséquence que des collaborateurs et/ou des infrastructures (en particulier infrastructures de conduite, télécommunications, locaux ou postes de travail) ne sont plus aptes à remplir des fonctions critiques pour l'entreprise. En bref, il s'agit des travailleurs chargés de la poursuite ou la reprise rapide de l'exploitation en situations de crises.*

Motivation :

.....

.....

**Identification des conducteurs (Ecrire en MAJUSCULES ou joindre le tableau)**

NOM	PRENOM	FONCTION	Plaque d'immatriculation

**DEMANDE DE PASS NON-NOMINATIFS** **Horaire incompatible avec le fonctionnement des transports en commun**

*Pour les entreprises avec équipes à horaire variable (lorsque ce ne sont pas toujours les mêmes personnes qui commencent à 5h du matin, par exemple), des pass non-nominatifs sont remis à l'employeur selon le nombre de personnes qui composent une équipe.*

 **Le personnel de garde chargé de répondre à une situation de « crise » potentielle (cfr. supra explication)**

L'équipe de travailleurs/de garde est composée de .....travailleurs.

Motivation :

.....

.....

**Pour l'hiver 2016-2017 :****Date****Nom-prénom responsable dérogations****Signature**

## COURRIER OFFICIEL

habilitant un de vos travailleurs, en raison des activités professionnelles de votre entreprise, à réaliser une demande de dérogation(s) aux mesures de restriction de circulation du **plan pics de pollution de la Région de Bruxelles-Capitale** (seuil 2 et 3)

**Pour la période hivernale 2016-2017**

Si votre entreprise rentre dans les conditions permettant de bénéficier d'une ou plusieurs dérogations aux restrictions du trafic automobile, ce courrier officiel, signé par la direction, doit être joint au formulaire de demande, qui peut être réalisée par voie électronique ([www.irisbox.irisnet.be](http://www.irisbox.irisnet.be)).

*Merci d'écrire en MAJUSCULES*

Je soussigné(e), .....

Directeur/trice de l'entreprise : .....

Située: .....

.....

atteste que Madame/Monsieur (*NOM-PRENOM du travailleur*)

.....

**est habilité, au nom de l'entreprise, à faire une demande de dérogation(s)**, aux mesures de restriction de trafic automobile en cas de pic de pollution (seuil 2 et 3), telles que définies par l'Arrêté du 27/11/2008 de la Région de Bruxelles-Capitale, durant la période hivernale 2016-2017.

Fait à ....., le.....

**CACHET et SIGNATURE**

En complément à la demande de dérogation, il importe, au préalable, de définir **un plan d'urgence « pic de pollution » au sein de votre entreprise** afin d'assurer la bonne continuité de votre activité.

Toutes les informations sont disponibles sur le site Internet : [www.picdepollution.be](http://www.picdepollution.be)

Votre demande doit se faire auprès de la commune où  **votre siège social est localisé**. Si celui-ci est situé en-dehors de la Région de Bruxelles-Capitale, vous devez l'introduire dans une des communes bruxelloises de votre choix (de préférence dans la commune vers laquelle ou à partir de laquelle les déplacements ont lieu).